

ReViTeR – Référentiel de vulnérabilité Quelles complémentarités ?

16 octobre 2018

DREAL de Bassin Rhône-Méditerranée - Pôle Plan Rhône - J. Gentric

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes - Pôle Prévention des Risques
Naturels – R. Vallaud



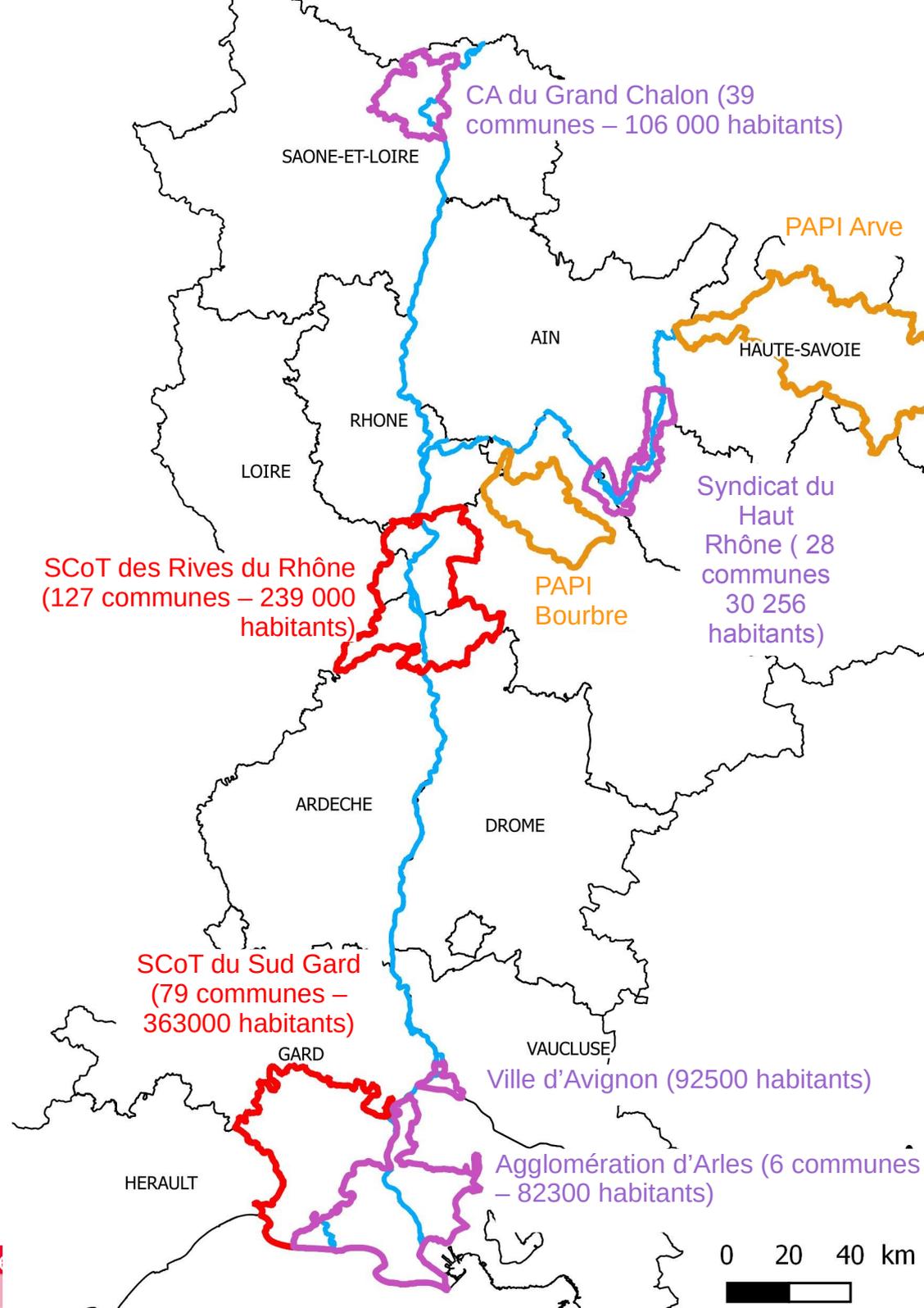
Plan de la présentation

- 1/ Présentation synthétique des deux démarches
- 2/ Quelle mobilisation de ces outils dans le cadre d'une démarche PAPI ?
 - Quelles exigences du cahier des charges PAPI 3 ?
 - Quelles étapes de mise en œuvre ?
 - Créer une dynamique
 - Arrêter les choix préalables
 - Engager le travail technique
 - Passer du travail technique au plan d'actions
 - Porter les actions
- 3/ Où en est-on ? / Perspectives

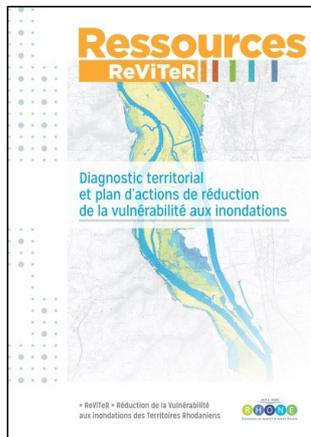
1/ Présentation synthétique des deux démarches

ReViTeR

- Un pilotage partenarial dans le cadre du Plan Rhône
- Un double guide méthodologique à destination des acteurs validé en 2015
- Des expérimentations et plusieurs initiatives en cours, sur la base du volontariat



ReViTeR



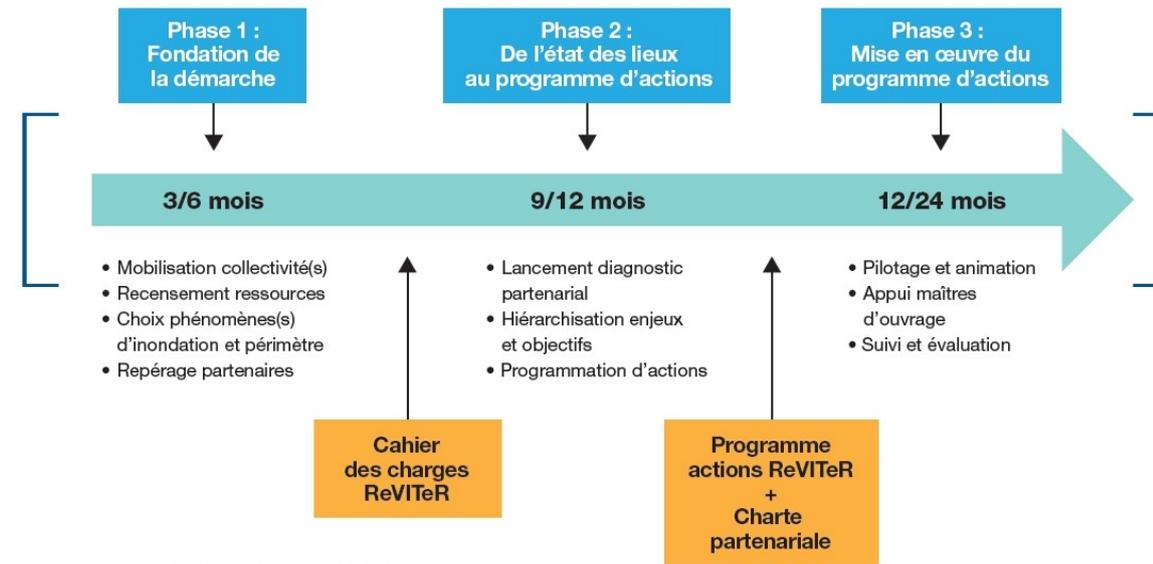
- Le premier volet du guide rappelle les enjeux, développe les principes méthodologiques et les grandes étapes proposées
 - Le deuxième volet propose de nombreuses ressources :
 - Comment on étudie / quels dispositifs/ quelles mesures pour réduire la vulnérabilité des logements, des bâtiments publics, des entreprises, des exploitations agricoles
 - Des éléments de méthode pour la concertation
 - Un projet de cahier des charges
 - Une bibliographie
 - Une plaquette pour synthétiser les messages et évoquer les co-financements possibles dans le cadre du Plan Rhône
- > L'ensemble des éléments en ligne :

<http://www.planrhone.fr>

Focus sur la démarche ReVITeR

D'un diagnostic territorial...

- Porté par une collectivité
- Sur tous les enjeux exposés (habitat, entreprises, bâtiments et services publics, réseaux, exploitation agricoles, etc.)
- Avec les données Plan Rhône
- Partagé avec les acteurs



Extrait du guide ReVITeR - © Ledoux Consultants - Contrechamp

...à un plan d'actions de réduction de la vulnérabilité

- Adapté aux spécificités du territoire
- Priorisé, sur des thèmes, des secteurs et dans le temps
- Partagé avec les éventuels co-financeurs

Pour passer à l'action + vite et avec + d'efficacité !

Référentiel de vulnérabilité aux inondations

- Outil dont l'élaboration était annoncée dans la SNGRI.
- Mis à disposition par la DGPR fin 2016.
- 2 Fascicules :

Fascicule 1 : méthode générale

Fascicule 2 : documents techniques

+ 1 Catalogue de fiches de mesure

- Objectifs de ce référentiel :
 - Définir un cadre national d'évaluation et de réduction de la vulnérabilité
 - Donner des éléments de méthode pour caractériser et qualifier la vulnérabilité du territoire.
- Téléchargeable sur le site du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.



Référentiel de vulnérabilité aux inondations

- Une analyse de la vulnérabilité souple et adaptable aux différents territoires.
- Une approche de la vulnérabilité via le prisme des trois objectifs de la SNGRI :
 - Augmenter la sécurité des personnes exposées
 - Réduire le coût des dommages
 - Raccourcir les délais de retour à la normale
- Chacun de ces objectifs est décliné en axes/thématiques de vulnérabilité :

Les axes de vulnérabilité du référentiel

Obj n°1 : Augmenter la sécurité des personnes exposées	Obj n°2 : Réduire le coût des dommages	Obj n°3 : Raccourcir les délais de retour à la normale
La mise en danger des personnes au sein des bâtiments	Les dommages aux bâtiments	L'impact d'une crue sur le territoire
La mise en danger des personnes due aux dysfonctionnements des infrastructures et des réseaux	Les dommages au patrimoine	Le rétablissement des infrastructures et des réseaux
La mise en danger des personnes liée aux sur-aléas	Les dommages aux activités et aux biens	Le manque de préparation à la crise
Le manque de préparation à la crise	Les dommages aux infrastructures et aux réseaux	
	Le manque de préparation à la crise	

Exemples de déclinaison des axes de vulnérabilité en sources de vulnérabilité puis en indicateurs

A1.1 : La mise en danger des personnes au sein des bâtiments

S1.1 : La mise en péril de la structure des bâtiments.
S1.2 : L'inondation de bâtiments et le risque de rupture des ouvrants
S1.3 : La destabilisation ou l'inondation d'habitats légers
S1.4 : La vulnérabilité des publics de certains établissements dits sensibles.
S1.5 : La vulnérabilité des établissements de santé

I1 : Nombre de personnes occupant une habitation légère de loisirs

I2 : Nombre de personnes en camping

A2.1 : Les dommages aux bâtiments

S2.1 : Atteinte à la structure des bâtiments.
S2.2 : Pénétration d'eau dans les logements
S2.3 : Destruction ou endommagement des habitats légers

I1 : Dommages en fonction de la hauteur d'eau et de la durée de submersion

I2 : Proportion de logements n'ayant pas fait l'objet de mesures de réduction de la vulnérabilité

Quelles complémentarités ?

Le référentiel de vulnérabilité :

- Une approche de la vulnérabilité via le prisme des objectifs SNGRI
- Une partie technique exhaustive relative à la réalisation du diagnostic
- De nombreux exemples :
 - de calculs d'indicateurs
 - de modes de représentation
 - d'actions mobilisables

La démarche REVITER :

- Construction d'une dynamique locale
- Une gouvernance explicitée
- Une méthode de construction du plan d'actions
- Des conseils de mise en œuvre du plan d'actions
- Des données Rhône et Saône déjà disponibles (DREAL de bassin/ EPTB)
- Des financements très incitatifs via le Plan Rhône

2/ Quelle mobilisation de ces outils dans le cadre d'une démarche PAPI ?

Exigences du cahier des charges PAPI 3

- Le dossier PAPI complet doit intégrer un diagnostic approfondi du territoire. Une analyse des enjeux exposés aux inondation et de la vulnérabilité du territoire doit être réalisée dans le cadre de ce diagnostic.
- Objectifs de cette analyse :
 - Guider le porteur de projet dans l'établissement de la stratégie et du programme d'action.
 - Concilier développement du territoire et non-augmentation de sa vulnérabilité.
- Périmètre d'analyse : l'ensemble du territoire couvert par le PAPI voir au-delà pour les effets indirects.
- Analyse réalisée selon les 3 objectifs de la SNGRI :
 - 1) Améliorer la sécurité des personnes.
 - 2) Réduire le coût des dommages.
 - 3) Raccourcir les délais de retour à la normale.

Exigences du cahier des charges PAPI 3

- Analyse réalisée en 2 temps :
 - Temps n°1 : analyse de l'exposition des enjeux à partir du croisement des enjeux avec les scénarii d'aléa retenus pour le diagnostic (3 minimum).
 - Temps n°2 : analyse de la vulnérabilité du territoire par thématiques ou par axes : cette analyse pourra être qualitative ou quantitative selon les données disponibles.
- Pour chacune des thématiques de vulnérabilité seront définis des indicateurs dont le suivi contribuera au bilan de la mise en œuvre du PAPI.

Les grandes étapes

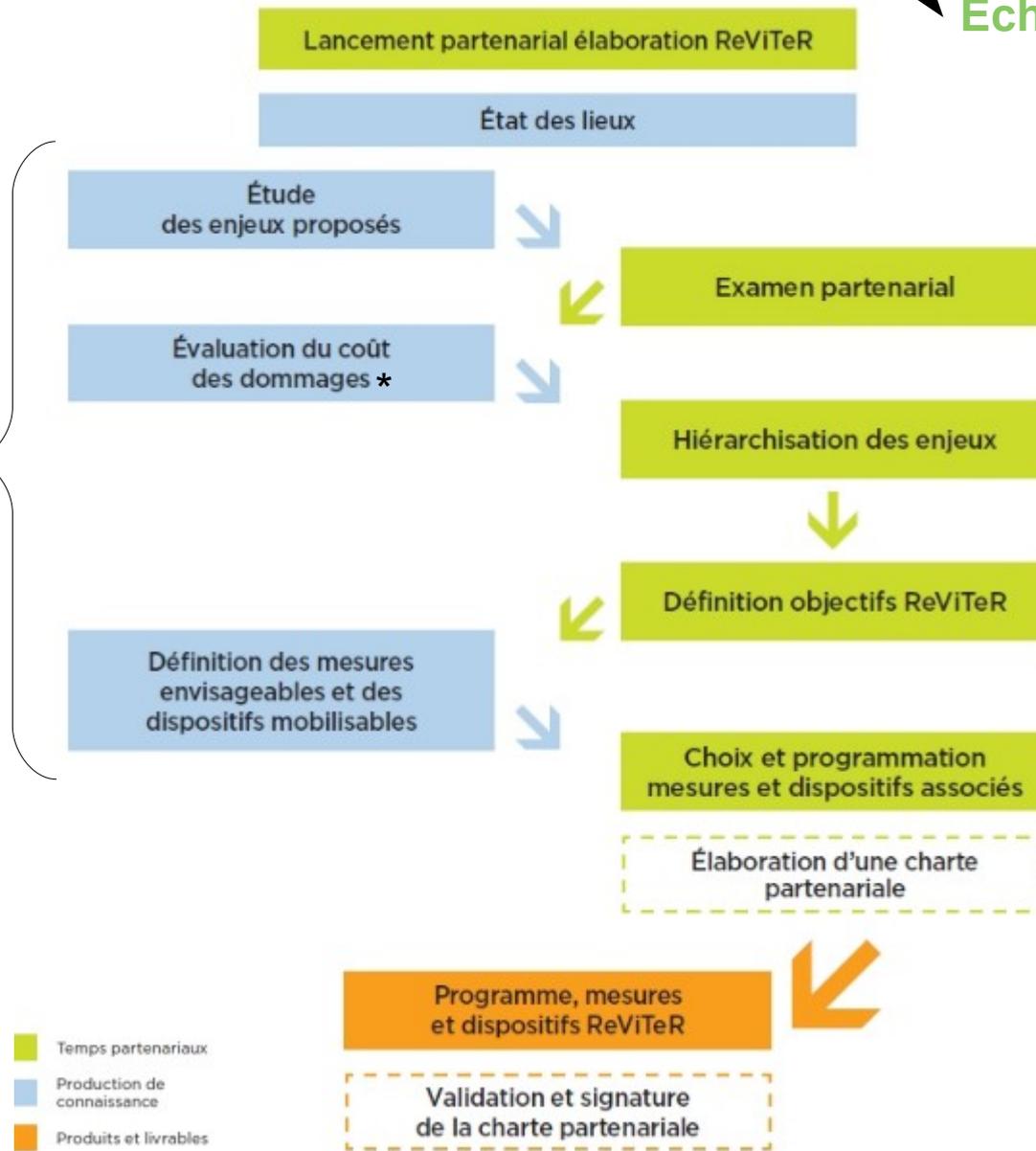
Productions de connaissance

Échanges partenariaux

Méthodologie et ressources du référentiel national à mobiliser

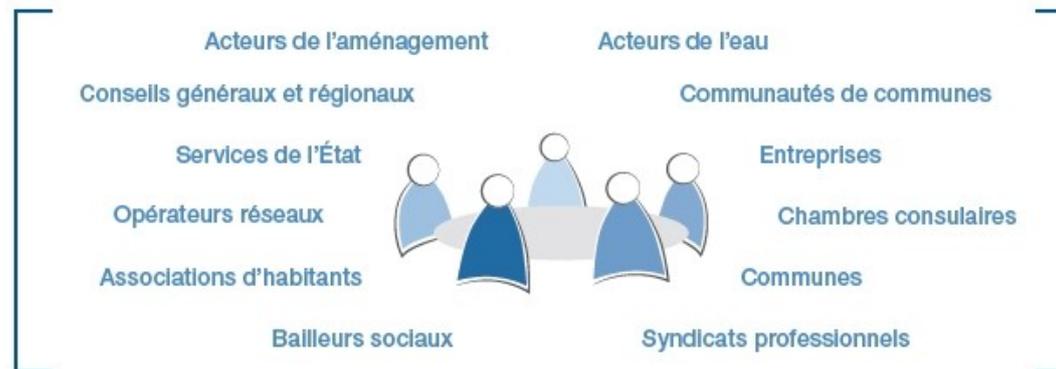
Méthodologie et ressources ReViTeR mobilisables

* Méthodologie ACB - AMC / CGEDD



Les grandes étapes : Créer une dynamique

- Une dynamique s'inscrivant dans celle de l'élaboration du schéma d'aménagement PAPI
- Mobiliser toutes les parties prenantes



- Mobiliser à la fois les techniciens, les élus et ... la population

Les grandes étapes : Arrêter les choix préalables

- Quel périmètre géographique ?
- Quel(s) scénario(s) d'aléa retenir ?
 - Pas de nécessité de conduire l'analyse de la vulnérabilité des 3 objectifs de la SNGRI selon les 3 scénario(s) de crue
 - Différentes pistes :
 - caractériser la vulnérabilité sur la base du scénario de crue de projet du PAPI avant et après travaux (axes 6 et 7)
 - différencier les scénarios étudiés selon les objectifs SNGRI
 - intérêt de varier les occurrences pour pouvoir prioriser les actions
 - ...
 - Choix cohérents avec la stratégie PAPI
- Quels axes et sources de vulnérabilités retenir ? Ce choix peuvent être guidés par :
 - Le type d'aléa présent
 - Les enjeux et les problématiques locales
 - Les objectifs fixés par le porteur du PAPI
 - Les moyens mobilisables

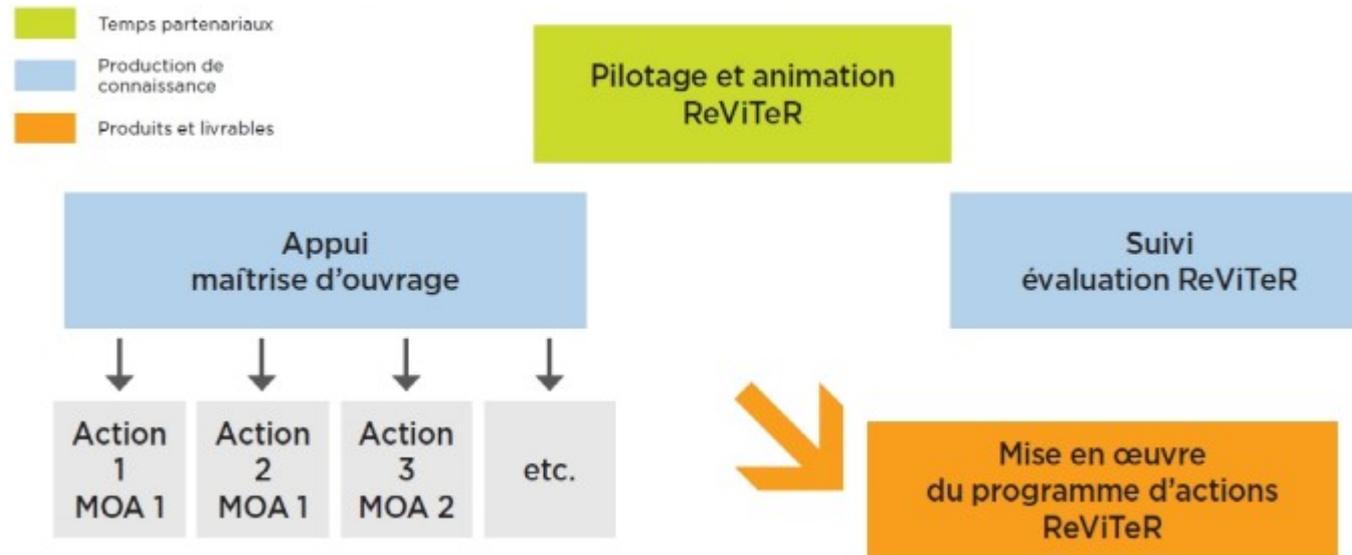
Les grandes étapes : Engager le travail technique de diagnostic

- Collecter les données nécessaires
- Caractériser les sources de vulnérabilité :
 - Calcul d'indicateurs
 - Enquêtes de terrain
 - Entretiens / questionnaires
- Organiser les résultats
- Cartographier les résultats par objectifs
- Élaborer des synthèses par objectifs

Les grandes étapes : passer du travail technique au plan d'actions

- Confronter le travail technique à la vision des acteurs locaux : élus, population, professionnels...
- Faire émerger des thèmes prioritaires d'actions
- Élaborer un **plan d'actions opérationnel** priorisé sur la base de critères définis collectivement : existence de financements, existence de maîtrise d'ouvrage...
- Mobiliser les sources de financement :
 - Le fonds de prévention des risques naturels majeurs
 - Le POI FEDER via le plan Rhône
 - Des co-financements potentiels (EPCI, Régions, Départements, etc.)
 - ...

Les grandes étapes : suivre la mise en œuvre du plan d'actions



MOBILISER des relais locaux et convaincre de l'intérêt à agir

- Construire des partenariats !
- Des relais de confiance
- Multiplicité des acteurs compétents : consulaires, epci, assureurs, gestionnaires de zones d'activités, conseils régionaux...
- Proposer des outils concrets, pédagogiques et co-construits.
- Accompagner, Animer
- Financer

Les grandes étapes : porter les actions



Exemples :

- Un porteur de PAPI porte un programme ALABRI pour les logements prioritaires à l'échelle de son bassin versant
- Un EPCI et/ou une CCI, met en oeuvre des programmes identiques visant les entreprises commerciales, artisanales et industrielles prioritaires identifiées
- Un département ou une commune engagent des actions spécifiques sur les bâtiments publics dont ils ont la charge (écoles, ...).
- Un gestionnaire de réseau procède à une analyse fouillée de la vulnérabilité de ses équipements
- Un EPCI lance un programme de formation auprès des élus de son territoire
- Un CD lance un programme de sensibilisation des collégiens au risque inondation

3/ Où en est-on ?

3/ Où en est-on ?

- Des expérimentations et des mises en œuvre sur quelques territoires, en région, dans le bassin Rhône Méditerranée et en France :
 - Ville de Nîmes (PAPI Cadereaux)
 - Grand Chalon
 - Rives du Rhône
 - Gennevilliers
 - Vichy
 - DDT 39
 - PAPI Arve
 - Agglomération Arles Crau Montagnette
 - PAPI Bourbre
 - ...
- **Des méthodes et un savoir-faire récents qui évolueront au grès des mises en œuvre futures**

Merci de votre attention

Plus d'informations :

 romaric.vallaud@developpement-durable.gouv.fr

 <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/prevention-des-inondations>

 <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/risques-naturels-r3022.html>

 jessica.gentric@developpement-durable.gouv.fr

 <http://www.planrhone.fr>

 <http://www.europe-en-rhonealpes.eu>

